

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 29 MARS 2018 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 23 mars 2018

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE –
Christophe MARTIN, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE –
Aurélie BERNARD – Aurélien VINCENT - Bernadette TELMON –
Patrick LESPINASSE – Marie SANGNIER

Procuration :

Gilles du CHAFFAUT à Patrick LESPINASSE

Secrétaire de séance : Bruno BOUCHARD

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Le Conseil Municipal respecte une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat terroriste de Trèbes dans l'Aude la semaine dernière.

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prises, selon les délégations qui lui a été données par le Conseil Municipal par délibération n°021/2014 du 9 avril 2014.

1°/ Délibération n°015/2018 – Décision Modificative n°1 – budget de la Régie des Grands Bains

Le Conseil Municipal approuve les modifications ci-dessous afin de procéder à des virements de crédits à l'intérieur de la section d'investissement de la Régie des Grands Bains, d'ajuster les montants, par chapitre, et pour l'opération «reprise des désordres techniques» /

- Diminution des crédits au compte 2154-Matériel industriel pour 31 036 €
- Augmentation des crédits au compte 2313- opération 100 pour 31 036 €

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

2°/ Délibération n°016/2018 – Subventions aux associations 2018

Le Conseil Municipal fixe la liste des subventions accordées aux associations d'intérêt local pour l'année 2018 pour un montant total de 50 750 €.

Approuvé à l'unanimité

E. CADET se dit inquiet sur la situation financière difficile de la MJC dont les salariés sont en attente du versement de leurs salaires. Madame le Maire indique que la CCB a voté hier 175 000€ de subvention de fonctionnement ainsi qu'une participation au salaire du Directeur.

P. LESPINASSE demande pourquoi immobiliser 10 000 € pour la crèche.

Anne-Marie FORGEOUX et Bruno BOUCHARD répondent qu'il s'agit du soutien habituel de la commune, qui n'a cependant jamais été mobilisé. Les 3 types d'accueil proposés permettent en effet d'équilibrer le fonctionnement au contraire d'autres équipements du même type.

3°/ Délibération n°017/2018 – Office National des Forêts : vente de coupe en bois façonnés

Le Conseil Municipal approuve l'exploitation des parcelles 10 et 12, en partie, en bois façonnés. Ces bois seront mis en vente par l'ONF. Les bois restants seront vendus sous forme d'affouage.

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°018/2018 – Délégation de Service Public de la consigne à skis : avenant n°1

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au contrat de DSP de la consigne à skis modifiant la nature des missions et le montant de la redevance.

Monsieur Christophe MARTIN ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité

5°/ Délibération n°19/2018 - Communauté de Communes du Briançonnais : approbation des nouveaux statuts

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant sur :

- La compétence tourisme,
- La suppression de la compétence facultative «téléphériques de la Meije : garantie sur un emprunt jusqu'au 15 juin 2017»,
- La modification de la formulation de la compétence facultative au soutien aux associations organisant des actions dans le domaine de la politique du logement, en lien avec les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence

Approuvé à l'unanimité

6°/ Délibération n°020/2018 – Achat de la parcelle AS 77

Le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle AS 77 au prix de total de 100 980 €, afin d'avoir la maîtrise foncière dans un secteur indispensable à la pérennité économique et touristique.

Approuvé à l'unanimité

7°/ Délibération n°021/2018 – Achat de la parcelle S 149

Le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle S 149, touchée par l'emplacement réservé n°35, pour un prix total de 3 000 € afin d'avoir la maîtrise foncière pour des aménagements liés aux activités touristiques.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°022/2018 – Calhaura SOLIHA : approbation du cahier des charges pour l'opération «Façades-toitures»

Le Conseil Municipal approuve la poursuite du programme de revalorisation du cadre de vie en lançant une 8^{ème} tranche opérationnelle «façades-toitures» et demande l'aide financière de la REGION Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 30 000 €, ainsi que l'animation de ce dispositif par le Calhaura SOLIHA Hautes-Alpes.

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°023/2018 – Communauté de Communes du Briançonnais : compétence «Eaux Pluviales» mandat de gestion

Le Conseil Municipal autorise la gestion de l'exploitation de la compétence Eaux Pluviales par les services municipaux en lieu et place de la CCB, et autorise Madame le Maire à signer la convention s'y référant.

Approuvé à l'unanimité

10°/ Délibération n°024/2018 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs :
ADMINISTRATIVE : °création d'un poste d'attaché pour le recrutement d'un directeur de la Régie des Grands Bains

POLICE : °suppression d'un poste de Gardien Brigadier de police

SOCIALE : °suppression d'un poste d'agent social à temps complet

ANIMATION : °suppression d'un poste d'Adjoint d'animation

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

°Patrick LESPINASSE s'interroge sur la possible gratuité l'hiver prochain des navettes devenues cette année payantes. Mme le Maire indique que des démarches sont en cours afin de travailler sur le niveau de service ainsi que sur le financement (Etude mobilité touristique sur la Station de Serre Chevalier, étude mobilité de la CCB, amélioration du recouvrement de la Taxe de Séjour).

Les illuminations du village seront enlevées après Pâques.

°Mme MOLLET confirme que le site du SIVM pour la déclaration de Taxe de Séjour est très complexe.

Puis elle interroge sur l'existence de projets d'accession à la propriété pour les jeunes du Monétier, qui ne peuvent s'installer faute de logement financièrement accessibles.

Anne-Marie FORGEUX répond que déjà 14 maisons ont été livrées au Clos de l'Yret grâce à la mise à disposition de terrains communaux, et qu'une réflexion est engagée dans la modification du PLU pour flécher des zones potentielles. A ce jour, la commune ne dispose pas de terrains constructibles adéquats.

°M. Bertrand BONNARDEL questionne sur la Direction des Grands Bains. Mme le Maire indique que le poste est vacant et fonctionne actuellement grâce à la directrice adjointe en intérim. Un nouveau Directeur sera prochainement nommé après un Conseil de Régie.

Une question relative au projet d'hôtel face aux Grands Bains quant au nombre de lits prévus. Mme le Maire et M. Guglielmetti indique que rien n'est à ce jour arrêté et que ce sujet sera prochainement évoqué lorsque la maîtrise foncière du secteur sera entière.

Mme le Maire présente les chiffres du 1^{er} trimestre de l'année pour les Grands Bains, signe de leur bonne santé financière :

- 89 306 entrées du 1^{er} janvier 2018 au 28 mars soit + 2.4% par rapport à 2017 (87 186 entrées à la même date).*
- 1 732 577 € de CA au 28 mars 2018 contre 1 724 337 € à la même date en 2017*

°Passage piétons peu visibles, Madame le Maire explique les problèmes liés au sel et à la neige qui détériorent rapidement la peinture pourtant refaite chaque printemps. Un feu clignotant sera installé l'hiver prochain au Grand Pont et une discussion est engagée avec le Département pour la mise en place d'une zone à 30 km/h sur RD. Sur les routes de la commune des arrêtés seront pris au printemps pour limiter la vitesse des véhicules.

La séance est levée à 19 heures 55.